



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : HYPER CLEAN SCENT BOOSTER FLOWER
Code de produit : DOV-041

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. PC34 Produits pour le textile, de finition et d'imprégnation, incluant les agents de blanchiment et d'autres produits de traitement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
Télécopie : +31-30-3100 141
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Non classifié comme dangereux selon le règlement (CE) no 1272/2008.

Risques pour la santé : Peut produire une réaction allergique.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: * Contient du Linalol ; Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ; Butylphényl méthylpropional ; 3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one . Peut produire une réaction allergique. Tenir hors de portée des enfants.

: Contient 61 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Parfums, Linalool, Butylphenyl methylpropional, Alpha-isomethyl ionone, Citronellol, Hexyl cinnamal, Geraniol, Eugenol, Coumarin.	

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -hydro- ω -hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated	50 - 75	25322-68-3	500-038-2	MAC	
Sodium sulphate	10 - < 25	7757-82-6	231-820-9	MAC	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	1 - < 5	25265-71-8	246-770-3	MAC	
Linalol	0,1 - < 1	78-70-6	201-134-4		
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	0,1 - < 1	32210-23-4	250-954-9		
Butylphényl méthylpropional	0,1 - < 1	80-54-6	201-289-8		
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	0,1 - < 1	127-51-5	204-846-3		

Nom CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -hydro- ω -hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated	----	----	----	
Sodium sulphate	----	----	----	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	----	----	----	
Linalol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
Butylphényl méthylpropional	Aquatic Chronic 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Acute Tox. 4; Repr. 2	H302; H315; H317; H411; H361f	GHS07; GHS08; GHS09	
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Contact cutané	: Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
Contact oculaire	: Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation	: Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
Contact cutané	: Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
Contact oculaire	: Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
Ingestion	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin	: Inconnu.
------------------------------	------------

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés	: Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers	: Inconnu.
-----------------------------------	------------

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux	: En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers	: Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.
------------------------------------	--

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes.
---------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.
-----------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m³)	VLE 15 min. (mg/m³)	Observations	Source
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),α-hydro-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated	CH	1000	4000	4x15 min., Einatembar, Schwangerschaftsgruppe C	MAC: AT
Sodium sulphate		10	-		MAC: LT
1,1'-Oxydipropene-2-ol		200	400		SDS Parfum Foxy 102099A, IFF, 2017
1,1'-Oxydipropene-2-ol		67	-		MAC: DE

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Sodium sulphate	Inhalation			20 mg/m³	20 mg/m³
1,1'-Oxydipropene-2-ol	Dermal				84 mg/kg bw/day
	Inhalation				238 mg/m³
Linalol	Dermal		5 mg/kg bw		2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation		16,5 mg/m³		2,8 mg/m³



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Butylphényl méthylpropional	Dermal	0,41 mg/kg bw	20 mg/kg bw		3,33 mg/kg bw/day
	Inhalation	0,29 mg/m3	0,29 mg/m3	0,048 mg/m3	0,048 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Sodium sulphate	Inhalation			12 mg/m3	12 mg/m3
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Dermal				51 mg/kg bw/day
	Inhalation				70 mg/m3
	Oral				24 mg/kg bw/day
Linalol	Dermal		2,5 mg/kg bw	15 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,1 mg/m3		0,7 mg/m3
	Oral		1,2 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
Butylphényl méthylpropional	Dermal	0,41 mg/kg bw	20 mg/kg bw		1,67 mg/kg bw/day
	Inhalation	0,07 mg/m3	0,07 mg/m3	0,012 mg/m3	0,012 mg/m3
	Oral		0,041 mg/kg bw		0,007 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Sodium sulphate	Water	11,09 mg/l	1,109 mg/l	
	Sediment	40,2 mg/kg	4,02 mg/kg	
	Intermittent water			17,66 mg/l
	STP			800 mg/l
	Soil			1,54 mg/kg
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Water	0,1 mg/l	0,01 mg/l	
	Sediment	0,238 mg/kg	0,0238 mg/kg	
	Intermittent water			1 mg/l
	STP			1000 mg/l
	Soil			0,0253 mg/kg
	Oral			313 mg/kg food
Linalol	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
	Oral			7,8 mg/kg food
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Water	0,0053 mg/l	0,00053 mg/l	
	Sediment	2,01 mg/kg	0,21 mg/kg	
	Intermittent water			0,053 mg/l
	STP			12,2 mg/l
	Soil			0,42 mg/kg
	Oral			66,76 mg/kg food
Butylphényl méthylpropional	Water	0,0020 mg/l	0,0002 mg/l	
	Sediment	0,0584 mg/kg	0,0058 mg/kg	
	Intermittent water			0,0204 mg/l
	STP			1,049 mg/l
	Soil			0,0463 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

- Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Voir Directive 2004/37/CE du concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.
- Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

- Protection individuelle : Pendant un usage momentané, il n'est pas nécessaire d'utiliser des vêtements de protection spéciaux. En cas d'exposition excessive porter de vêtement de sécurité appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identique. Matériau approprié: film laminé. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. En cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive, porter des gants appropriés. Matériau approprié: film laminé. $\pm 0,5$ mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide.	
Couleur	: Blanc.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 2 - 11,5	solution à 10%.
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: Impertinent.	Solide.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.	Ne pas facilement allumable.
Température d'auto-inflammabilité	: > 235 °C	
Point/intervalle de fusion	: > 30 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Non applicable.	Solide.
Pression de vapeur (20°C)	: Très faible.	Solide.
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1,1 g/ml	
Taux d'évaporation	: Très faible.	Solide.

9.2. Autres informations

- Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 82 %. ATE: > 5 mg/l. Non classifié à cause d'un manque de données. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2075 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Aspiration	: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
Corrosion/irritation	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
Cancérogénicité	: Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Linalol	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	-----	Homme
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	-----	Rat
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	710 mg/kg bw/d	Read across	Lapin
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	-----
	Sensibilisation cutanée	2372 ug/cm2	OECD 429	Souris
Butylphényl méthylpropional	DL50 (orale)	1390 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant	-----	Lapin
	NOAEL (orale)	25 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 474	Souris
	NOAEL (fertilité, orale)	25 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (développement, orale)	4 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Sensibilisation cutanée	5450 ug/cm2	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	-----
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	NOAEL (développement, orale)	30 mg/kg bw/d	-----	-----
	NOAEL (fertilité, orale)	> 3,55 mg/kg bw/d	-----	Rat
	NOAEL (orale)	> 3,55 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	-----	-----

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 223 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 197 mg/l. Contient 61 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 57 g/l

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Éliminer ce produit dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

1436 : Liquides combustibles de point éclair compris entre 60° C et 93° C (stockage ou emploi de).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CLP : Classification, étiquetage et emballage
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE : Communauté économique européenne
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA : Association internationale du transport aérien
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: Maximum Allowable Concentration
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Non classifié : Sur la base les méthodes d'essai, jugement d'experts, principes d'extrapolat et méthodes de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Fin de la fiche de données de sécurité.